



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 Novembre 2013

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

OPÉRATIONS COMPTABLES DE FIN D'ANNÉE

La clôture de l'exercice 2013 approche et dans l'optique de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014, le Conseil Municipal autorise le maire à payer les factures d'investissement dans la limite de 25% des prévisions 2013. De plus pour clore l'opération du local technique communal, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, la décision modificative N°4 au Budget Primitif 2013, comme suit :

Opérations de fin d'année	Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
			compte 2313-108
Réajustement de crédits		+ 5 000,00 €	- 5 000,00 €

CRÉATION D'UNE A.V.A.P.

Dans le cadre de la démarche pour l'inscription des Climats des vignobles de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, le plan de gestion préconise la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le territoire des communes comprises dans la zone centrale.

La commune souhaite s'engager dans la mise à l'étude d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine en vue de sa création. Instituée par l'article L. 642-10 du code du patrimoine, l'AVAP constituant une servitude d'utilité publique a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine naturel, aménagé ou bâti dans le respect du développement durable.

Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Une commission locale de l'AVAP doit être constituée pour assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP. La liste des représentants sera arrêtée le moment venu.

CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR MISE A L'ETUDE D'A.V.A.P.

Cette délibération a pour objet la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et les Communes de Brochon, Chambolle-Musigny, Couchey, Fixin, Gevrey-Chambertin et Morey-Saint-Denis, pour la mise à l'étude d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Il est également proposé que la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise soit coordonnateur du groupement et, à ce titre, soit chargée de signer les marchés et de les exécuter.

Après en avoir délibéré et voté par 5 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- décide de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et les communes de Brochon, Chambolle-Musigny, Couchey, Fixin, Gevrey-Chambertin et Morey-Saint-Denis, pour la mise à l'étude d'Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ;
- désigne la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature, de la notification et de l'exécution du marché ;
- approuve le projet de convention à passer entre les entités du groupement et d'autorise Monsieur le Maire et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions du comité syndical du SI CE CO ci-après :

1. changer le périmètre des CLE (commissions locales d'énergie) de façon à ramener le nombre de CLE et de vice présidents siégeant au bureau à 11 au lieu de 16 ;
2. Avoir la possibilité de demander des acomptes à ses adhérents lors des travaux entrepris pour leur compte.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents et un pouvoir, le Conseil Municipal approuve les modifications de statuts ci-dessus.

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL PAR LE SICECO

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du SI CE CO en date du 30 octobre 2013,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat du gaz naturel pour ses besoins propres,

- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel en application de sa délibération du 30/10/13 ;
- accepte que la participation financière de la commune soit fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif ;
- autorise M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

CARREFOUR R.D.974

Les travaux d'aménagement du carrefour de la RD974 progressent normalement et lors de la dernière réunion de chantier, le maire a donné son accord pour établir un devis auprès du SI CE CO pour la pose de 2 lanternes ou autre éclairage, pour accéder au passage souterrain.

D'autre part, le maître d'ouvrage cherche à anticiper au mieux l'alimentation électrique des feux tricolores, sachant que le consuel d'EDF ne sera délivré qu'après l'installation et que la mise en place du compteur électrique est retardée. La terre collectée du côté Nord de la Grande Rue est stockée provisoirement en attente d'aménagement des abords de la Grande Rue.

LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

Les travaux du local technique communal sont achevés, toutes les réserves sont levées. Le déménagement se fera progressivement. Un établi est fabriqué puis installé par l'entreprise ALIBERT.

TRAVAUX ÉGLISE

Les travaux de couverture du chœur de l'église sont achevés, reste le toit de la sacristie pour lequel une transformation est prévue de façon à rendre visible les corniches en pierre. Compte tenu des intempéries et de la trêve de Noël, les travaux ne seront pas achevés à la date prévue initialement.

CHEMIN D'ACCÈS RUE DE TRÈS GIRARD

Le Maire est saisi d'une demande du propriétaire du restaurant Castel de Très Girard, lequel souhaite construire une terrasse et une rampe d'accès handicapés devant l'établissement. Le parcellaire cadastral à cet endroit présente une telle complexité qu'il apparaît incontournable de céder une partie de parcelle communale pour permettre la construction.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité le Conseil Municipal accepte le principe de céder une partie de la parcelle AO360 au propriétaire, à charge pour lui les frais de géomètre et autres frais liés à la transaction.

RÉFECTION DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de la commission des travaux qui a examiné les offres de prix pour la réfection des sanitaires de la salle des fêtes. Après vérification par le maître d'œuvre, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et arrête son choix sur les devis suivants:

- Lot 1, maçonnerie démolitions, entreprise CHAILA de Gevrey Chambertin pour 8 099,54 € HT
- Lot 2, plâtrerie peinture, entreprise PREVOST de Marsannay la Côte, pour 4 443,16 € HT
- Lot 3, cloisons modulaires, SA France Equipement de Rioz (70) pour 6 214,11 € HT
- Lot 4, électricité, Entreprise FRANCKELEC de Flagey Echezeaux pour 5 835,80 € HT
- Lot 5, plomberie sanitaires, entreprise ROUGELIN de Flagey Echezeaux pour 8 891,10 € HT
- Lot 6, revêtements de sols, entreprise PASCUAL, de Quetigny, pour 2 754,54 € HT

Après consultation de l'ensemble des membres du Conseil Municipal il est décidé, avec 9 voix pour et une voix contre, de remplacer l'épaisseur des cloisons modulaires par 13mm au lieu de 10mm, avec un supplément de prix hors taxes de 696.02 €

Le montant total des travaux s'élèverait donc à 36 934,27 € HT, hors frais de maîtrise d'œuvre. L'électricien et le plombier effectueront des travaux de dépose avant l'intervention du maçon pour démolition.

RAPPORTS 2012 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports transmis par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin pour l'année 2012 :

- rapport eau
- rapport assainissement
- rapport élimination des déchets ménagers.

Ces différents rapports sont consultables sur demande en mairie.

REMBOURSEMENT TROP PERCU

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la somme de 20,57€ par EDF, relatif à un trop perçu sur montant estimé de consommation d'électricité.

REDECOUPAGE DES CANTONS

Suite à la diffusion par la Préfecture de la carte officielle du projet de redécoupage des cantons, la discussion s'engage sur le rattachement de Morey-Saint-Denis au canton de Longvic, conséquence de la disparition de celui de Gevrey-Chambertin.

Pour rester proche des réalités de terrain, les liens multiples entre Morey-Saint-Denis et Nuits-Saint-Georges, aussi bien qu'avec Gevrey-Chambertin, sont évidents, ce qui n'est absolument pas le cas avec Longvic.

Nous ne sommes pas opposés à une évolution des cantons, mais ce qui nous est proposé ne nous semble pas favoriser une meilleure cohérence territoriale, d'autant qu'il est facile de remarquer, en ce qui nous concerne, que les périmètres des Communautés de communes (de Gevrey-Chambertin, comme de Nuits-Saint-Georges) sont largement inspirés de celui de leurs actuels cantons respectifs.

Nous nous permettrons aussi d'insister sur l'évident destin commun qui existe par le vignoble entre Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.

Nous posons donc la question de l'intérêt de notre incorporation à ce nouveau canton, et s'il devait être maintenu au détriment de Gevrey-Chambertin, nous émettons le vœu d'être rattachés à Nuits-Saint-Georges.

QUESTIONS DIVERSES

- Vœux du Maire fixés au vendredi 10 janvier 2014, 18h30. Rendez-vous à 17h30 pour la mise en place.
- Maisons décorées : rendez-vous le 26 décembre à 17h30 pour constituer le jury d'enfants
- lecture du compte rendu du conseil d'école du 08/11/13 avec effectifs, bilan et projets pédagogiques
- Agenda 2014 en attente de réception.

Prochain Conseil Municipal le 15/01/2014 à 19h, en séance publique.